

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2017

## A 20 H 30

**Présents :** Mr DANES Richard, Mr BOULOUCH Jean-Denis, Mr DORBES Jean-Luc, Mme BEZIAUD Pascale, Mr LABOULAIS Jean-Pierre, Mr MIATTO Marc, Mr ABADIE Christophe, Mme CALLEDE Maud, Mme LECUSSAN Corinne, Mr GISTAIN André, Mme BARTHEROTTE Carole.

**Absents :** ANTONIOTTI Aurélie, TRIPIER-MONDANCIN Odile (donne pouvoir à Corinne LECUSSAN), CASTEL Alain (donne pouvoir à Carole BARTHEROTTE).

**Secrétaire de séance :** Carole BARTHEROTTE

**Ouverture de séance : 20 H 35**

### 1. Approbation du dernier compte-rendu

Cf annotations papier

### 2. Comptes rendus de réunions

- Syndicat d'assainissement : approbations des indemnités des élus, adhésion du service retraite du centre de gestion, convention pour accès à l'extranet du centre de gestion, mise à disposition d'un agent à la commune de Portet, autorisation donnée au Président pour recruter des contractuels, avis favorable pour l'adhésion de la commune du Fauga, avis favorable de la commune de Mauzac pour eau potable, tarification au raccordement de l'assainissement collectif, vote d'autorisation de programme pour étude et travaux pour 43 millions d'euros H.T., vote des tarifs pour l'apport et la vente de compostage.

- SIASCAR : stagiairisation d'un agent.

### 3. Choix du nom des rues du quartier des Quarts

Suite à la demande des habitants du quartier des Quarts et constatation faite lors de la distribution de documents dans ce quartier, il s'avère nécessaire de nommer, tout ou partie, les rues ou chemins qui desservent les habitations.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du nom des différentes voies et le système de numérotation.

- Du chêne jusqu'à la limite avec la commune de Marquefave : Route de Biros ;
- Lieu dit «Péguillan» : Impasse Péguillan ;

- Du lieu dit «la Girouette» au RD 10 (face collège) : Quartier des Quarts

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

En ce qui concerne la proposition de numérotation des voies, le Conseil Municipal décide d'adopter une numérotation continue, à savoir : en partant de la Girouette, côté droit numéros pairs et côté gauche numéros impairs.

#### **4. Règlement de la cantine 2017/2018**

La commission Ecole présente son projet de règlement. Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal.

Cette année le règlement intérieur de la cantine n'est pas modifié ; seul un changement tarifaire est proposé :

- Tarif annuel enfant : 2.90 euros
- Tarif occasionnel enfant : 5.10 euros
- Tarif adulte : 5.10 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cantine.

Le conseil municipal vote le règlement à la majorité :

- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 12

#### **5. Choix de l'hydrogéologue pour l'étude de sol du nouveau cimetière**

Suite à l'achat du terrain pour le nouveau cimetière, il est nécessaire de contacter un hydrogéologue pour réaliser une étude de sol. Monsieur le Maire a demandé 4 devis, lesquels sont énumérés ci-dessous :

- HYDROGEOTECHNIQUES SUD OUEST : 1752.00 euros TTC,
- CALLIGEE : 5685.00 euros TTC,
- ALIOS PYRENEES : 3300.00 euros TTC,
- DESCOUBET CHRISTIAN : 550.00 euros TTC.

La commission Travaux présente le détail de l'analyse des offres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire un choix pour retenir l'entreprise qui devra réaliser l'étude de sol.

Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis de Mr DESCOUBET Christian qui s'élève à 550 euros T.T.C.

La Mairie s'engage à lui fournir un engin de terrassement.

## 6. Qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public

Afin de faciliter la passation d'un marché public relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes du Volvestre souhaite passer un groupement de commande dans le respect de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Une convention doit être établie entre la commune de CAPENS et la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour établir cette convention.

## 7. PLU : choix du scénario d'urbanisation du secteur « Montgaillard » proposé par le bureau d'étude PAYSAGES

Dans le cadre de la modification simplifiée et révision allégée du PLU, il est nécessaire d'établir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Montgaillard. En tenant compte des remarques évoquées par le Conseil Municipal concernant la densité démographique initialement prévue sur cette zone, le bureau d'étude PAYSAGES a contacté les deux porteurs de projets afin d'établir cette OAP. Ainsi, il en ressort 3 scénarios d'aménagement possible.

Scénario 1 : surface = 3.2 ha ; 33 logements ; 10 logements/ha. Toutes les parcelles donnent sur un espace public, la taille des parcelles est diversifiée, la création d'une voirie mixte en périphérie permet de sécuriser les déplacements, des surfaces importantes sont traitées en espaces verts et le secteur est moins minéralisé, en transition avec les espaces agricoles périphériques.

Scénario 2 : surface = 3.2 ha ; 33 logements ; 10 logements/ha. Toutes les parcelles donnent sur un espace public, la taille des parcelles est diversifiée, la création d'une voirie mixte centrale permet de sécuriser les déplacements, l'implantation des constructions optimise les espaces privatifs, la ponctuation de la voie par des espaces publics, atténue la perception routière du quartier.

Scénario 3 : surface = 3.2 ha ; 33 logements ; 10 logements/ha. Toutes les parcelles donnent sur un espace public, la taille des parcelles est diversifiée, la création d'une voirie mixte centrale permet de sécuriser les déplacements avec un tracé de voirie limitant la vitesse, la création d'espaces publics tout au long de cette voirie, la ponctuation de la voie par des espaces publics, atténue la perception routière du quartier.

La commission travaux émet un avis sur cette OAP sur le choix N°1 scénario qui permet d'éviter une route en plein milieu du lotissement, sachant que des véhicules poids lourds peuvent y circuler (danger pour les habitants), et aussi ce scénario permet la création d'un fossé (en rapport avec les évacuations des eaux pluviales).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Le conseil municipal décide à la majorité de retenir le scénario 1 : 2 contre (Mme BEZIAUD, Mr CASTEL), 1 abstention (Mme BARTHEROTTE)

## 8. Choix du maintien d'indemnité pour un adjoint

Suite au courrier de Madame BEZIAUD qui souhaite ne plus recevoir son indemnité d'adjoint, Monsieur le Maire a contacté la Trésorerie du Volvestre et la Sous Préfecture pour connaître les démarches à suivre et les répercussions éventuelles que cela peut entraîner. Par rapport au vote du budget, une délibération est nécessaire pour modifier les sommes portées sur les crédits, quant aux conséquences administratives, il n'y en a pas car l'adjoint est libre de percevoir ou non son indemnité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de l'indemnité à Madame BEZIAUD. Madame BEZIAUD ne prend pas part au vote.

pour : 8

Contre : 0

Abstention : 4

## 9. Choix des référents participation citoyenne

Vu le faible retour de bulletins d'inscriptions en tant que référents à la participation citoyenne, Il a été procédé à une nouvelle distribution afin de cibler davantage les lotissements. La réponse avait été demandée avant le 30 avril et voici la liste des candidats potentiels :

- MURCIA Michel, ZAC de Serres,
- MARIN Angel, lotissement le Bousquet ; DEDIEU Patrick, lotissement Montgaillard,
- BERGE Patrick, JOLY Jérôme : côteaux,
- CAPBLANQUET François, TRIPIER MONDANCIN François, LACHURIE Christophe, MERCADIER Suzanne : route de St Sulpice,
- MARAIN Laurence, MENUT Didier, FERNANDEZ Véronique, GUEDIN Marc : village,
- THEVENONT Jean Roland, REMENANT Patrice : les Quarts,
- DORBES Robert : route de Carbonne.

Après analyse de ces demandes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir les référents participation citoyenne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé de choisir la liste complète.

Suite à cette sélection, la Mairie va communiquer ces choix aux référents et à Mr CAMPOURCY (Capitaine de la gendarmerie de Carbonne).

## Questions diverses

- Salle des fêtes : suite à des problèmes signalés de tables sales, une discussion s'engage et plusieurs propositions sont exposées : mettre à disposition seulement le nombre de chaises et de tables nécessaires et fermer le local de rangement, demander une caution spéciale, ou tous les lundis le personnel nettoie les tables et chaises qui ont été louées et signaler s'il y a un problème rencontré.

- Sono de l'école : pas encore de retour d'informations.

- Journée du patrimoine: samedi 16 septembre, la commission demande s'il y a des propositions d'idées : possibilité d'une exposition sur Jean MERMOZ.
- Forum des associations : samedi 9 septembre
- Repas des plus de 60 ans : samedi 21 Octobre
- Infiltration à la mairie : des enduits doivent être refaits en urgence sur 12 m2 et l'entreprise CAMPET, qui travaille sur la zone propose un devis de 1008,72 euros H.T. Dans l'urgence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise CAMPET pour 1008,72 euros H.T. et autorise Mr le Maire pour demander une subvention pour cette opération.
- Des infiltrations dans les classe des maternelles, à la cantine et au dortoir ont été signalées.
- Evaluation de Mme ROUANET : Mr DORBES lui a demandé si elle voulait reprendre la régie ; le Conseil Municipal décide de lui faire une proposition.
- Un employé à mi-temps serait prêt à passer à temps complet en 2018 dans certaines conditions.
- Réunion travaux école : pas de possibilité de récupérer le réfectoire fin juin, la Mairie a décidé de laisser 15 jours de plus aux entreprises : donc il a été décidé que les repas soient pris à la salle des fêtes à compter du 26 juin et ceci durant 7 jours. Quant aux repas, il est proposé, soit que les enfants amènent leur pique-nique préparé par leurs parents (cette option sera soumise au conseil d'école le 6 juin 2017), soit que la Mairie fournisse un repas froid.
- Rythmes scolaires : le conseil décide de maintenir les TAP une année supplémentaire
- Mr le Maire distribue aux membres du conseil municipal un document sur le « vivre ensemble ». Après avis des membres du Conseil Municipal, ce document pourra être distribué aux habitants de la commune en même temps que la Feuille n°4.

**La séance est levée à 1H00.**